



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-0 – CIEC 2 / 15

Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC

Convention portant dispense de légalisation pour certains actes et documents (CIEC n°17); extension à Aruba par le Royaume des Pays-Bas

Le 3 mars 2015, le Royaume des Pays-Bas a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'acceptation pour Aruba de la Convention portant dispense de légalisation pour certains actes et documents, conclue à Athènes le 15 septembre 1977.

Conformément à l'article 10, paragraphe 2, de la Convention, cette extension à Aruba prendra effet le premier jour du troisième mois qui suit celui du dépôt de l'instrument, soit le 1^{er} juin 2015.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 27 mai 2015

